

Règlement et thématique de l'appel  
*Prospective Research 2022*

## SOMMAIRE

1. Programme.....	3
Objectifs .....	3
Bénéficiaires .....	3
Montage des projets .....	3
Règlement Général sur la Protection des Données .....	4
2. Modalités de l'appel 2022.....	5
Déroulement de l'appel.....	5
Thématique de l'appel 2022 « faire face aux différentes formes de dettes ».....	5
Calendrier .....	7
Procédure d'évaluation .....	7
1. Analyse de la recevabilité .....	7
2. Evaluation par un jury externe des propositions recevables .....	7
Sélection des propositions finales .....	9
Durée et déroulement des projets.....	9
Montant du financement .....	9
3. Suivi des projets sélectionnés .....	10
4. Formulaire et informations.....	12

# 1. PROGRAMME

## OBJECTIFS

Avec le programme *Prospective Research*, la Région de Bruxelles-Capitale souhaite financer des projets de recherche selon une double perspective : apporter une vision prospective régionale solide ; construire des solutions aux défis spécifiques auxquels elle sera confrontée dans les années à venir. Les solutions proposées par les projets financés doivent prendre en compte la complexité urbaine bruxelloise ainsi que les objectifs de transition environnementale, sociale et économique de la Région.

Le programme s'adresse aussi bien aux sciences humaines qu'aux sciences exactes ou appliquées. Les projets doivent accorder une attention suffisante à une valorisation (axée sur la politique et/ou la société) de la recherche.

## BÉNÉFICIAIRES

*Prospective Research* s'adresse aux organismes de recherche ayant au moins un siège d'exploitation sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale. Le point 15. ee<sup>1</sup> de l'encadrement des aides d'État à la recherche, au développement et à l'innovation (2014/C 198/01) définit les organismes de recherche comme suit : « une entité (telle qu'une université ou un institut de recherche, une agence de transfert de technologie, un intermédiaire en innovation ou une entité de coopération virtuelle ou réelle à vocation scientifique), quel que soit son statut juridique (public ou privé) ou son mode de financement, qui exerce principalement des activités dans le cadre d'une recherche fondamentale ou industrielle ou de la recherche expérimentale, en toute indépendance et qui est chargée d'une large diffusion de ses résultats par voie pédagogique, de publication ou de transfert des connaissances ». Les demandeurs éligibles au présent appel sont les entités répondant à cette définition et ayant au moins un siège d'exploitation sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale.

Si le demandeur n'est pas une université, une haute école ou un centre de recherche collectif, la qualification d'organisme de recherche doit être attestée par le « formulaire de qualification d'organisme de recherche » approprié (disponible dans la boîte à outil du programme *Prospective Research* sur le site d'Innoviris). Ce formulaire ne doit être soumis à Innoviris qu'une seule fois par année civile. Il incombe aux demandeurs et/ou bénéficiaires d'informer Innoviris de tout changement substantiel dans les informations renseignées dans le formulaire et qui seraient de nature à modifier cette qualification. Innoviris se réserve également le droit d'examiner le statut de tout demandeur (université, hautes écoles, centre de recherche collectif ou autre organisme de recherche) pendant la phase de recevabilité s'il existe des doutes quant à la qualification d'organisme de recherche. Cela peut se faire en fournissant au demandeur un « formulaire de qualification d'organisme de recherche » qui doit être intégralement rempli et retourné à Innoviris.

## MONTAGE DES PROJETS

Le projet doit émaner d'une équipe de plusieurs chercheurs pluridisciplinaires, qui peut émaner d'un ou de plusieurs groupes de recherche qui collaborent sur un projet de recherche, où chaque partenaire étudie un aspect de la problématique. En cas de soumission par un consortium de groupes de recherche, il convient d'identifier un promoteur-coordonateur. Par défaut, le promoteur de l'unité de recherche citée en premier sera considéré comme le coordinateur. Celui-ci est responsable de la gestion scientifique et administrative du projet. Un ou plusieurs co-promoteurs peuvent être désignés,

---

<sup>1 1</sup> <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=OJ:C:2014:198:FULL&from=EN>

en plus du promoteur-coordonateur. Chaque promoteur est responsable de l'encadrement du (des) chercheur(s). Les ressources allouées au projet devront être en adéquation avec le programme et les objectifs poursuivis.

## RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES

Les données personnelles collectées par Innoviris, le responsable de traitement, au moyen de ce formulaire ont pour finalité le traitement de votre demande de financement (ce qui implique notamment l'analyse, l'évaluation par Innoviris et un jury externe). Leur traitement repose sur le traitement nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle le responsable du traitement est soumis et à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement. Aucune donnée n'est partagée avec des tiers sans le consentement préalable de la personne concernée ou sauf si une obligation légale oblige Innoviris à le faire. Innoviris met tout en œuvre pour garantir la confidentialité et la sécurité des données traitées. Le temps de rétention sera celui nécessaire pour accomplir les objectifs du traitement concerné. Si vous avez des questions ou que vous désirez appliquer vos droits en vertu des articles 15 à 22 du RGPD, veuillez contacter [dpo@innoviris.brussels](mailto:dpo@innoviris.brussels) ou consulter notre page web "vie privée".

## 2. MODALITÉS DE L'APPEL 2022

Innoviris est responsable de la coordination scientifique et administrative du programme *Prospective Research*. Ce document comprend toutes les informations dont les chercheurs ont besoin pour introduire un projet pour l'appel *Prospective Research 2022*. Les demandes pour cet appel doivent être introduites au plus tard pour **le vendredi 10 décembre 2021 à 12h00 (midi)** en version électronique avec « signature qualifiée » de préférence<sup>2</sup> ou si celle-ci n'est pas possible, avec signature scannée, à [funding-request@innoviris.brussels](mailto:funding-request@innoviris.brussels) (avec [epottier@innoviris.brussels](mailto:epottier@innoviris.brussels) en copie).

Les demandes doivent être établies à l'aide du formulaire disponible sur le site Internet d'Innoviris dans la boîte à outil du programme *Prospective Research* ; elles doivent être complètes et satisfaire à l'ensemble des critères définis dans le présent règlement.

### DÉROULEMENT DE L'APPEL

*Prospective Research* est un appel à projets thématique. Cela signifie que les propositions de projets ne peuvent être soumises qu'en réponse à un appel à propositions concret portant sur des thèmes définis.

**L'appel à projets se déroule en une phase.** Après une première analyse de recevabilité effectuée par les conseillers d'Innoviris, les propositions jugées recevables seront évaluées par un jury d'experts pluridisciplinaire ad hoc, composés d'experts académiques, de spécialistes de la prospective et de représentants d'Innoviris.

### THÉMATIQUE DE L'APPEL 2022 « FAIRE FACE AUX DIFFÉRENTES FORMES DE DETTES »

L'appel *Prospective Research 2022* s'ancre dans le contexte bruxellois actuel pour interroger nos dettes et outiller les politiques publiques de différents scénarios pour y faire face. L'objectif de cet appel est d'aider la Région de Bruxelles-Capitale à se projeter et (re)construire une société inclusive en matière de prospérité, de qualité de vie, de cohésion sociale, de justice, d'éducation, de culture, de redistribution, de protection sociale, parmi d'autres axes de travail.

Par « dettes », nous entendons différentes formes d'endettements, choisis ou subis, projetant sur un temps long des événements plus ou moins articulés et des scénarios pour y faire face. Les dettes peuvent avoir différentes formes, sociales, économiques, environnementales, mentales, etc. : La dette financière, qui s'est creusée pendant la Covid-19, projette sur plusieurs décennies des remboursements, mais aussi des dépenses et des investissements dans les services publics, dans le secteur privé, dans l'aménagement urbain, etc. ; La dette environnementale projette jusqu'à cent ans des tendances climatiques, des évolutions du niveau des mers, un degré de salinisation et d'abandon des sols, de délocalisation des populations, etc. ; La dette de santé projette différentes possibilités d'évolution des troubles psychiques ou physiques, identifiés au sein des populations notamment lors des confinements, en fonction de la prise en charge ou non de ces troubles, du développement du système de santé, de la mise en place de soins spécifiques, etc. Le développement du numérique crée

---

<sup>2</sup> Pour la définition, voir : <https://economie.fgov.be/fr/themes/line/commerce-electronique/signature-electronique-et>

des fractures sociales, s'impose dans nos modes d'organisation sociétale, contribue à la dette environnementale, soulève des questions éthiques mais aussi de sécurité, également assimilables à une dette. La dette culturelle projette les conséquences d'une mise à l'arrêt forcée de la culture au cours des confinements sur plusieurs décennies, en confrontant les parcours professionnels des artistes à des reconfigurations parfois radicales, en creusant des inégalités sociales d'accès à la création, à la représentation, mais aussi à l'accès des différents publics à ses productions, etc. La dette sociale accentue les inégalités de conditions d'existences, d'accès à l'emploi, d'accès à l'éducation, elle met à mal nos modèles de solidarités sociétales, etc. Le déploiement d'infrastructures, en confrontant sur plusieurs décennies les bâtiments, les routes, les ponts, les rails, les berges, à l'usure du temps et des intempéries, à leur non-utilisation ou leur sur-sollicitation, posant la question de leur (non) entretien, de leur éventuelle lente détérioration, s'assimilent également à une dette. Ces exemples permettent d'illustrer différentes formes d'endettements mais ils n'ont pas prétention à être exhaustifs.

Aussi, le contexte bruxellois actuel est marqué par les récents confinements. Ces derniers auront imposé un ralentissement productif, mais ils auront aussi fait reculer de vingt jours la date de dépassement des limites de la terre. Parallèlement, ils auront pesé fortement sur la santé mentale de bon nombre de Bruxellois.es, creusé les inégalités sociales au sein de la Région, reconfiguré en profondeur le tissu productif, transformé des secteurs et des statuts d'activités de façon durable et modifié les habitudes de vie. Il y a donc aussi à penser, en termes de prospective, les interactions et l'équilibre entre les endettements multiples, qu'ils soient choisis ou subis, aux temporalités et natures contrastées, avec à chaque fois une dynamique propre.

Les propositions introduites dans le cadre de cet appel Prospective Research 2022 veilleront à tenir compte des contraintes suivantes. L'objet de la recherche pourra être un système d'endettement particulier et/ou les interactions entre différentes formes de dettes dans la mesure où ils se prêtent à une analyse prospective. Parce que les dettes permettent une projection sur un temps plus ou moins long, elles proposent en elles-mêmes des visions sur le futur. Elles offrent la possibilité de réfléchir à un avenir plus lointain. En fonction de leur nature et dynamique propre, elles peuvent permettre d'identifier des vulnérabilités ou des manques qui freinent un développement, faire boule de neige et créer d'autres problèmes, fragiliser des secteurs, des territoires ou des populations, proposer de nouveaux modèles, infléchir des tendances, etc. Toutes les formes de dettes ne peuvent pas nécessairement être chiffrées. Certaines dettes sont remboursables, reposant sur un engagement financier ; d'autres ne le sont a priori pas, ou d'une façon très particulière, comme les dettes environnementales, éducatives, sociales, culturelles, mentales, etc. Les dettes confronteront nos enfants et petits-enfants aux conséquences des choix des générations précédentes. Les dettes se révèlent, s'affirment ou se creusent davantage lors d'événements de crises (voir l'exemple des confinements récents ci-dessus) ou se construisent à bas bruit, et ne donnent pas encore à voir leurs implications, comme dans le cas de la dette d'infrastructures. Les dettes nous placent en position de débiteurs, et par là même, face à des devoirs futurs envers les Bruxellois.es : il s'agira de faire face et/ou de rembourser d'une manière ou d'une autre.

L'analyse prospective d'un système d'endettement en particulier et des liens entre différentes formes de dettes auxquelles les Bruxelloises et Bruxellois auront à faire face, permettra, par la construction de visions de futurs possibles, alternatifs, et contrastés, de poser les choix qui s'offrent à nous, tant en termes de politiques publiques que d'actions du secteur privé ou encore d'initiatives citoyennes.

## CALENDRIER

- **Introduction des propositions complètes** : vendredi 10 décembre 2021 à 12h00 (midi)
- **Evaluation** : décembre 2021-avril 2022
- **Décision d'octroi par le Gouvernement** : juin-juillet 2022
- **Début des projets** : 1<sup>er</sup> septembre au 1<sup>er</sup> novembre 2022.

## PROCÉDURE D'ÉVALUATION

### 1. Analyse de la recevabilité

**L'analyse de la recevabilité de la proposition est réalisée par Innoviris.** La proposition est jugée recevable si elle répond aux critères de recevabilité suivants :

- Le(s) chercheur(s) identifié(s) doit (doivent) être titulaire(s) d'au moins un diplôme de Master au début de la recherche ;
- Le(s) promoteur(s) est (sont) professeur(s) ou chercheur(s) titulaire(s) dans un organisme de recherche bruxellois ou est (sont) directeur(s) de recherche de l'organisme ;
- La demande a été introduite avant l'expiration du délai mentionné sur le formulaire ;
- La demande a été rédigée conformément aux exigences formelles (utilisation du bon formulaire, respect du nombre de pages demandées, caractère complet du formulaire, etc.) ;
- Le(s) demandeur(s) doit (doivent) avoir satisfait à l'ensemble des obligations imposées dans le cadre de toute aide antérieure accordée par la Région ;
- Le projet ne peut pas avoir débuté avant le dépôt de la demande de subvention ; Par ailleurs, si le subside est octroyé par Innoviris, **celui-ci commencera entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 1<sup>er</sup> novembre 2022.**
- La stratégie de valorisation régionale et d'aide à la décision politique doit être clairement présentée ;
- Le projet doit s'inscrire dans la thématique de l'appel 2022 identifiée par la Région et décrite ci-dessus ;
- Le projet doit au moins avoir un lien indirect avec les compétences régionales.

En fonction du nombre de projets déposés, et conformément à l'article 18 de l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale portant exécution de l'ordonnance du 27 juillet 2017 à finalité non économique, Innoviris peut réaliser une première évaluation des propositions à partir des critères d'évaluation présentés ci-dessous en point 2. Seuls les projets ayant passé cette étape de première évaluation pourront être présentés devant un jury d'experts.

### 2. Evaluation par un jury externe des propositions recevables

**Les propositions jugées recevables seront évaluées par un jury**, composé d'expert.e.s académiques et de spécialistes de la prospective ainsi que de représentants d'Innoviris. L'évaluation sera faite sur la

base des documents introduits (qui sont envoyés aux membres du jury après signature d'un accord de confidentialité) **sur la base des critères d'évaluation suivants :**

- **La faisabilité et la qualité scientifique du projet (30%) :**
  - Le projet est-il original et innovant par rapport à l'état de l'art ?
  - Le champ de recherche, le cadre théorique et la problématique de recherche sont-ils clairement définis ? Les objectifs, les questions de recherche, la méthodologie et le programme de travail sont-ils clairs ?
  - Le programme de travail est-il développé de manière pertinente ?
  - Est-ce que le projet démontre une connaissance suffisante de la réalité de la situation sur le terrain ?
  
- **L'approche prospective (30%)<sup>3</sup> :**
  - La base (10%) :
    - Est-ce que le choix de l'horizon temporel est identifié<sup>4</sup> ?
    - Est-ce que le type de prospective privilégiée est explicité et pertinente par rapport à l'enjeu de la recherche ?
    - Est-ce que la méthode d'identification des enjeux prospectifs est explicitée ?
    - Est-ce que le choix du cadre spatial est bien identifié : la proposition contextualise bien la région au regard du pays, de l'Europe, ... ?
  
  - Les scénarios (10%) :
    - Le projet propose une recherche qui peut potentiellement produire différents scénarios alternatifs et complémentaires ?
    - Est-ce que le projet décrit bien la méthode de construction des scénarios ?
    - Est-ce que le projet permet d'aborder différents types de futurs ?
    - Est-ce que les angles morts (*blindspots*) sont bien identifiés et sont-ils pris en considération ?
    - Est-ce que la méthodologie permet d'identifier les bifurcations, les ruptures nécessaires, les chemins permettant d'arriver à différents types de futurs ?
  
  - Les options stratégiques (10%) :
    - Est-ce que le projet présente une méthode pour définir les options stratégiques pertinentes pour la Région bruxelloise ?
  
- **L'impact sociétal, économique et/ou environnemental sur la Région de Bruxelles-Capitale (30%) :**
  - Les résultats attendus présentent-ils un potentiel de contribution au développement sociétal, économique et/ou environnemental de la Région ?
  - Des résultats à terme sont-ils envisagés qui pourraient être implémentés par la Région et les pouvoirs publics ?
  - Les résultats du projet permettent-ils d'alimenter le débat politique et citoyen ?
  - Les résultats pourront-ils être accessibles au grand public (vulgarisation) ?

---

<sup>3</sup> <https://www.plan.be/uploaded/documents/200808291116040.wp200814.pdf>.

[https://www.progetive.com/wp-content/uploads/2018/09/GOUXBAUDIMENT\\_M%C3%A9tam%C3%A9thode\\_2013.pdf](https://www.progetive.com/wp-content/uploads/2018/09/GOUXBAUDIMENT_M%C3%A9tam%C3%A9thode_2013.pdf)

<sup>4</sup> « Il faut que l'horizon choisi soit suffisamment long pour permettre d'infléchir les tendances pour lesquelles un changement est souhaité, mais pas trop long pour rester réaliste et gérable. » dans <https://www.plan.be/uploaded/documents/200808291116040.wp200814.pdf>.



- **Qualité du consortium et pertinence des ressources envisagées (10%) :**
  - Le(s) chercheur(s) et le(s) promoteur(s) dispose-t-il (disposent-ils) de l'expertise nécessaire pour l'exécution de cette recherche ? Disposent-ils de connaissances suffisantes sur la situation sur le terrain ?
  - Y a-t-il une cohésion et une complémentarité suffisantes entre les partenaires du projet ?
  - Le budget demandé est-il en adéquation avec le projet ?

La cohérence et la complémentarité de l'ensemble des projets seront également pris en compte lors de l'évaluation.

Si le jury l'estime nécessaire, Innoviris organisera un entretien avec l'équipe de recherche pour compléter l'évaluation.

## SÉLECTION DES PROPOSITIONS FINALES

La sélection des propositions finales est effectuée par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale sur la base des résultats de l'évaluation par les jurys et de l'analyse d'Innoviris. A titre indicatif, pour l'appel *Prospective Research 2021*, Innoviris a reçu 22 propositions. Dans le cadre de l'analyse de la recevabilité administrative des demandes, 8 dossiers ont été jugés non recevables. Les 14 projets restants ont été évalués par des jurys pluridisciplinaires ad hoc. Au final, le jury a statué sur la sélection de 6 projets dont le montant global correspondait à un budget disponible d'environ 2,5 millions d'euros.

**Pour cet appel 2022, un montant de 3.000.000 d'euros est prévu.**

## DURÉE ET DEROULEMENT DES PROJETS

La période de développement et d'exécution du projet couvre l'entièreté du Projet, soit trois ans maximum.

Une évaluation à mi-parcours sera réalisée qui conditionnera la poursuite du projet (GO/NO GO). La poursuite est conditionnée par une évaluation positive des travaux réalisés durant la première phase de 18 mois et des éventuelles adaptations du programme à réaliser au cours de la période supplémentaire. Cette évaluation sera réalisée par un jury d'experts ad hoc.

En cas d'évaluation négative, le Projet prend fin de manière définitive à 18 mois.

## MONTANT DU FINANCEMENT

Le taux d'intervention de la Région de Bruxelles-Capitale correspond à 100% du budget total.

La subvention couvre la totalité du projet, soit trois ans de recherche.

La subvention couvre le salaire du (des) chercheur(s), les coûts des instruments et du matériel, les autres frais d'exploitation (frais de fonctionnement), les frais de sous-traitance et les frais généraux. Pour les « frais admissibles » détaillés, veuillez-vous reporter au document « DIRECTIVES COMPTABLES GÉNÉRIQUES 2021 » disponible dans <https://innoviris.brussels/fr/documents/directives-comptables->

[generiques-2021](#). Aucun montant maximal n'est imposé par rapport aux autres frais d'exploitation et de personnel pouvant être demandés dans le cadre d'un projet. Le score d'un projet (sur la base des critères susmentionnés), son classement dans l'ensemble des projets et le budget disponible détermineront si le projet est financé ou non. Le budget demandé doit correspondre à la charge de travail.

### 3. SUIVI DES PROJETS SÉLECTIONNÉS

Pour les projets qui auront été sélectionnés, le promoteur-coordonateur veillera à ce que les différentes étapes pour le lancement et le suivi du projet soient respectées. Ceci est nécessaire pour le bon déroulement du programme. Un suivi financier et scientifique des projets est en outre assuré par Innoviris sur la base des pièces fournies par le coordinateur. En cela, les documents remis à Innoviris pour le suivi du projet sont des éléments très importants qui doivent être correctement réalisés. Ils permettent d'évaluer la qualité du travail mené et d'assurer un meilleur suivi du projet.

Pour le suivi financier, les modalités d'introduction des rapports seront définies dans la convention.

Pour le suivi scientifique, des rapports d'activités, des comités de suivi et un rapport final seront soumis à Innoviris selon les échéances précisées ci-dessous et reprises dans la convention de subvention. A cet effet, des modèles sont mis à la disposition des équipes du projet. Les consortiums s'engagent par ailleurs à ce que durant le cycle du projet, ceux-ci soient représentés dans le cadre d'événements *Prospective Research* (par exemple : *kick-off*, *policy-science workshop*, événement final au Parlement bruxellois, etc.)

Une fois le projet terminé, un « policy brief » devra être rédigé contenant les principaux résultats et recommandations du projet, il sera diffusé par Innoviris à un public d'acteurs politiques et pourra être discuté au Parlement bruxellois. Une publication de la recherche dans *Brussels Studies* est fortement encouragée.

#### A 9 mois

Au terme des 9 premiers mois, un comité de suivi est organisé par Innoviris. Ce comité de suivi fera un état des lieux des avancées du projet : une présentation orale mettra en évidence les éléments suivants :

- Informations générales sur le projet ;
- Premiers jalons de la recherche (en rapport avec le programme de travail original) ;
- Eventuelles modifications du programme
- Perspectives/applications pour la Région ;

#### A 18 mois : évaluation à mi-parcours

A 18 mois, la poursuite du projet est conditionnée par une évaluation positive des travaux réalisés durant la première phase de 18 mois et des éventuelles adaptations du programme à réaliser au cours de la période supplémentaire. Cette évaluation sera réalisée par un jury d'experts ad hoc.

Un rapport écrit comprendra les éléments suivants :

- un résumé non confidentiel du Projet (max 20 lignes);

- un rapport d'activités et des résultats obtenus au cours des 18 derniers mois écoulés du Projet en rapport avec le programme de travail original, et une éventuelle actualisation du programme pour la troisième année du Projet;
- une description succincte des démarches entreprises et des résultats obtenus en vue de la valorisation des résultats du Projet;
- une description succincte des perspectives et possibilités d'application pour la Région ;
- le formulaire de demande de renouvellement dûment rempli.

En cas d'évaluation négative, le Projet prendra fin de manière définitive.

A 27 mois:

Au terme des 27 mois, un comité de suivi est organisé par Innoviris. Ce comité de suivi fera un état des lieux des avancées du projet : une présentation orale mettra en évidence les éléments suivants :

- un état des lieux détaillés des avancées du projet et des résultats obtenus au cours des 9 derniers mois écoulés en rapport avec le programme de travail original, et une éventuelle actualisation du programme pour la troisième année du Projet;
- une description succincte des démarches entreprises et des résultats obtenus en vue de la valorisation des résultats du Projet;
- une description succincte des perspectives et possibilités d'application pour la Région ;
- Un plan de clôture et de valorisation pour la dernière période;

A 36 mois :

le rapport de recherche final et le *Policy Brief*.

## 4. FORMULAIRES ET INFORMATIONS

Le formulaire de demande de financement est disponible sur le site <https://innoviris.brussels/fr/prospective-research>.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Emmanuelle Pottier : [epottier@innoviris.brussels](mailto:epottier@innoviris.brussels). Tel : 02.600.50.14.